

primitive excluent l'idée de voir dans ces enrochements une œuvre de l'antiquité, car il n'était pas dans les mœurs des Gallo-Romains des iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles de violer les tombes de leurs ancêtres et de démeubler les cimetières pour se procurer des matériaux.

D'un autre côté, si l'on tient compte de cette circonstance que le lit du fleuve a été réduit, en sa largeur, au moins de moitié et que son cours a été redressé, au dernier siècle, aux dépens de la rive droite; si l'on compare le plan levé par M. Gobin et un autre plan à une plus grande échelle qu'a bien voulu me communiquer M. Vermorel, ex-voyer en chef de la ville, qui a fait de la topographie de Lyon une étude toute particulière, si dis-je, l'on rapproche ces plans des plans anciens et qu'on leur applique des données fournies par les chartes et les terriers, on s'aperçoit que les écueils cotés 1 et 3 par M. Gobin correspondent exactement à la tête de deux grandes îles qui existaient au xv<sup>e</sup> siècle et qui figurent encore en partie sur le plan de Lyon, vers 1550.

Or ces deux îles appartenaient aux religieux d'Ainay, et, dans une transaction insérée dans le cartulaire de la célèbre abbaye, [transaction datée de 1226, on lit cette clause que je traduis mot à mot ;

« Les frères du pont (du Rhône) sont tenus de détourner ou de retarder par des pilotis ou des pierres, ou par tous autres moyens, le reflux (7) que fait le Rhône, sous le pont, en aval, *vers Sainte-Hélène*, lequel menaçait de causer un grand péril, en sorte que le cours du fleuve

---

(7) Il faut entendre ici par reflux (*refluxus*) un courant anormal causé par l'édification de la culée et des premières piles du pont de la Guillotière.